

CFG-0A

PV

Date : le vendredi 13 décembre 2019

Heure : 13h30

Lieu : MAP

Contenu de la réunion :

Agenda de la réunion du 13 décembre 2019 :

1. APPROBATION DES PV

- 1.1. Approbation du PV du 15 novembre 2019

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

- 2.1. Chambre wallonne
2.2. Chambre bruxelloise

3. JURIDIQUE

- 3.1. Assurances
3.2. Bureau de tarification

4. CONSEIL NATIONAL - Cfg-0A

- 4.1. Rémunération des stagiaires

5. FINANCES

- 5.1. Budget 2020

6. COMMUNICATION

/

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

- 8.1. Déménagement des Conseils du Cfg-0A et de BCBW
8.2. Ateliers du 16 janvier 2020
8.3. Grille des actions menées
-

1. APPROBATION DU PV

1.1. Approbation du PV du 15 novembre 2019

Le PV n'ayant pas été communiqué aux membres, il ne peut être approuvé. Ce point est donc reporté.

2. COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL

2.1. Chambre wallonne

Compte-rendu de la réunion du 29 novembre avec le Ministre BORSUS. Les sujets abordés ont été :

- le rôle de la task-force ;
- les procédures de permis d'urbanismes adaptées aux projets de petite taille : dans les jours qui suivent, une proposition d'annexe 9 adaptée a été adressée au Directeur de cabinet ;
- la digitalisation des procédures de permis en ligne ;
- la Commission d'avis sur les recours ;
- le BMA.

POUR INFO

2.2. Chambre bruxelloise

Il existe une volonté marquée des mandataires francophones de faire dépendre la chambre bruxelloise du Cfg-OA, ce qui n'empêche pas que des réunions avec des mandataires flamands puissent se tenir s'il y a une demande ou si l'actualité l'impose.

Il est demandé au Cfg-OA de se prononcer sur ce point et donc de soutenir le principe qu'à dater de 2020, la chambre bruxelloise redeviendra une commission du Cfg-OA.

En cas d'accord du Conseil, il convient d'examiner les modalités :

- transfert ou dissolution de l'ancienne chambre et création d'une nouvelle chambre FR ;
- rapport avec les mandataires néerlandophones bruxellois (forme, fréquences, ...).

POUR INFO

3. JURIDIQUE

3.1. Assurance collective

DECISION : le Cfg-OA décide de poursuivre les démarches entreprises avec le courtier VANBREDA. Le Cfg-OA souhaite également que les questions soient reformulées en vue d'une éventuelle enquête lancée auprès de ses membres.

3.2. Le bureau de tarification

En sa séance du 29 novembre 2019, le Conseil National a mandaté maître Olivier LOUPPE pour lancer une citation en justice à l'encontre du Ministre des Classes Moyennes afin de le contraindre de mettre en place le bureau de tarification prévu par la loi du 31 mai 2017.

L'action initiée par l'Ordre sera soutenue par des architectes qui sont actuellement dans l'impossibilité d'exercer leur profession vu l'absence de couverture d'assurance.

La décision du CNOA d'agir en justice a fait l'objet d'un communiqué de presse qui a bénéficié d'un bel écho.

Suite à la parution de différents articles, le Ministre DUCARME a convié les représentants de l'Ordre à une réunion le vendredi 6 décembre à 14 heures.

Compte-rendu de la réunion du 6 décembre avec le Ministre DUCARME.

POUR INFO

4. CONSEIL NATIONAL - Cfg-OA

4.1. Rémunération des stagiaires

Lors de la séance du 13 septembre, le Président a souhaité que les 2 points suivants soient débattus au sein de chaque Conseil afin de confronter les différentes positions lors de la séance du Cfg-OA de ce jour et d'éventuellement arriver à une uniformisation entre les Conseils provinciaux :

- faut-il imposer et uniformiser la rémunération minimum des stagiaires ?
- faut-il prévoir une progressivité de la rémunération ?

Pour ce faire, les services du Cfg-OA ont fait parvenir à chaque Conseil, un bref compte-rendu de la situation avec le système tel qu'il est pratiqué au Vlaamse Raad.

Tous les conseils provinciaux ont communiqué leur position (cf. annexe).

Lors de la séance du 15 novembre, le Cfg-OA a décidé de reporter ce point à la séance de ce jour afin de discuter de la proposition suivante : proposer un forfait mensuel de base minimum équivalent à 12,50€ / heure pour les 120 premières heures et une rémunération horaire supérieure pour les heures supplémentaires.

DECISION : le Cfg-OA décide d'imposer une rémunération minimum de 15€/heure pour tous les stagiaires inscrits au sein de l'un des 5 Conseils provinciaux du Cfg-OA. Il est précisé que ce montant sera systématiquement indexé chaque année.

Cette réflexion ayant été demandée par le Conseil National dans le but d'harmoniser les rémunérations des stagiaires sur l'ensemble du territoire belge, la décision sera communiquée au prochain Conseil National qui pourra dès lors l'officialiser.

5. FINANCES

5.1. Budget 2020

Présentation du budget 2020 du Cfg-OA et du CNOA.

DECISION : à l'unanimité, le Cfg-OA adopte le budget 2020 revu avec une cotisation à 450 € et un déficit de 568.662 € (pour le Cfg-OA).

6. COMMUNICATION

/

7. INFORMATIQUE

/

8. DIVERS

8.1. Déménagement des Conseils du Cfg-OA et de BCBW

Etat d'avancement de la situation.

POUR INFO

8.2. Ateliers du 16 janvier 2020

Tous les acteurs de l'Ordre (mandataires, assesseurs, magistrats) ont été invités à s'inscrire à un après-midi de réflexions portant sur différents thèmes lesquels seront débattus dans le cadre d'ateliers.

Il est demandé aux représentants des différents conseils provinciaux d'inviter leurs mandataires à participer à cette demi-journée de réflexions.

Sur base de celles-ci et des conclusions qui pourront en être tirées, que le programme du Cfg-OA pour 2020 sera (partiellement) établi.

Il est important d'impliquer tous les mandataires, effectifs et suppléants.

L'après-midi de réflexions se clôturera par une assemblée générale au cours de laquelle les acteurs du mécanisme de solidarité prendront la parole.

Enfin, la journée se terminera par les vœux de nouvel an dans une ambiance conviviale et confraternelle.

POUR INFO

8.3. Grille des actions menées

Le CAE établit un business plan avec un système des feux de signalisation indiquant l'état d'avancement des dossiers.

Le Board du CAE fait le point sur ce business plan tous les 3 mois.

Cette manière de travailler permet de visualiser de façon concrète les objectifs atteints ainsi que toutes les tâches qui doivent être menées.

Un système analogue ne devrait-il pas être mis en place au Cfg-OA ?

DECISION : le Cfg-OA décide mettre en place un business plan tel que proposé.

FIN DE LA REUNION : 17h00.